

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant des radios d'école

**A.Gt 11-03-2015**

**M.B. 14-04-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, notamment les articles 63 et 107;

Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant le cadastre initial de référence de la Communauté française pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5-108 MHz et modifiant le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'Audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'avis favorable rendu le 18 juin 2014 par le Conseil supérieur de l'Education aux Médias;

Sur proposition de la Ministre de l'Education et du Ministre des Médias;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont autorisés en qualité de radios d'école les établissements d'enseignement suivants :

	Nom de l'établissement d'enseignement	Fréquence
1	ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT Rue Saint-Gilles 41 6870 SAINT-HUBERT	97.3 MHz
2	INSTITUT NOTRE-DAME Rue de Givet 21 5570 BEAURAING	88.3 MHz
3	ATHENEE ROYAL YVONNE VIESLET Rue des Remparts 35 6030 MARCHIENNE-AU-PONT	104.4 MHz
4	INSTITUT SAINT-JEAN-BAPTISTE Rue de Bruxelles 45 1300 WAVRE	89.1 MHz
5	ECOLE ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE Rue de Lannoy 53 7740 PECQ Implantation concernée : «Le Trèfle» Grand'Rue 5, 7950 CHIEVRES	107.6 MHz
6	LYCEE PROVINCIAL DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES Rue de la Station 59 7060 SOIGNIES	105.7 MHz



	Nom de l'établissement d'enseignement	Fréquence
7	ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE BORLON-TOHOGNE Tige du Bois de Gras 16B 6941 BORLON Implantation concernée : «Les Monts» rue de la Laiterie 32, 6941 TOHOGNE	96.8 MHz
8	COMMUNAUTE SCOLAIRE LIBRE GEORGES COUSOT Place Albert Ier 11 5500 DINANT	103.3 MHz
9	ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT-MARTIN Rue Saint-Martin 30 5380 CORTIL-WODON	107.3 MHz
10	ATHENEE COMMUNAL MAURICE DESTENAY Boulevard Saucy 16 4020 LIEGE	
11	ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE JARDIN BOTANIQUE I Rue du Jardin Botanique 25 4000 LIEGE	
12	ATHENEE COMMUNAL LEONIE DE WAHA Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE	105.7 MHz CAV Liège
13	ECOLE COMMUNALE ARNOULD CLAUSSE-LAVEU Rue du Laveu 52 4000 LIEGE	
14	HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE - CATEGORIE PEDAGOGIQUE Rue Jonfosse 80 4000 LIEGE	

**Article 2.** - Le Ministre des Médias est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Bruxelles, le 11 mars 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT